



ÇA DÉRAPE !

Une élue UNSA menace un honnête prestataire du CSE et fait courir le risque de mettre en faillite le CSE !

Les faits :

- Le 12 novembre 2019 le CSE réserve trois voyages et verse trois chèques d'acomptes pour un montant total de 30 000 euros.
- Le 17 mars 2020 se déclenche la crise Covid. Le 11 juin 2020 le bureau du CSE décide d'annuler ses voyages en raison du risque sanitaire et son Secrétaire négocie alors trois avoirs égales au montant versé.
- La suite vous la découvrirez dans le courrier du prestataire voyage SPVA en date du 19 février 2024 et dont voici les extraits :

Le courrier du prestataire SPVA : « Je tiens d'abord à vous rappeler que j'ai une relation commerciale

depuis plus de 20 ans avec le CE de Dauphin puis le CE de Clear Channel devenu CSE. Nos relations se sont toujours bien passées et j'ai travaillé en confiance avec les différents secrétaires et trésoriers qui se sont succédé (...)

À titre commercial et compte tenu de l'ancienneté de mes relations avec le CSE, j'ai accepté à titre exceptionnel de faire un geste commercial à hauteur du montant de la provision payée par voyage annulé à la stricte condition que trois voyages soient réservés par le CSE l'année suivante et de valeurs équivalentes. Comme vous ne m'avez pas commandé de voyages en 2021, j'ai accepté à titre exceptionnel de reporter ce geste commercial en 2022 (...)



Syndicat FLAG

@ contact@syndicatflag.fr

☎ Alain • 06 95 37 82 18

Info'Com-CGT
Délégué syndical • Thomas Lambert

☎ 07 83 67 84 83

info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS

🌐 infocomcgt.fr/entreprises/cityz-media/

@ cgtcityzmedia@infocomcgt.fr

📧 [Info'Com-CGT](#)

J'ai donc été très étonné des appels et relances de Madame JOURDAIN, disant appeler pour le compte du CSE, personne que je ne connaissais pas et qui n'a jamais fait partie de mes interlocuteurs.

Cette personne a tenu envers moi des **propos désobligeants et même menaçants**, me demandant de « restituer l'argent ou ce sera un procès ». Elle m'a posé des questions sur un ton direct et même agressif sur un dossier remontant à 4 ans en arrière et exigeant de moi des réponses immédiates.

Il s'agissait là d'un comportement abusif porté contre moi et mon entreprise. Sur quel fondement cette personne prétend réclamer le remboursement de voyages qui ont été annulés, non par mon entreprise, mais par le CSE, après une réunion et ceci, il y a 4 ans ?

J'étais éventuellement disposé à maintenir mon geste commercial si mes interlocuteurs habituels me l'avaient demandé mais **compte tenu du comportement de cette personne et des menaces proférées**, il est hors de question que je continue à être arrangeant comme je l'ai souvent été. Je regrette cette situation après plus de 20 ans de collaboration avec vos représentants.

Je vous précise que **compte tenu de la situation et des propos menaçants de cette personne, je me réserve la possibilité de réclamer l'intégralité des frais d'annulation prévue à l'article 5 des contrats, soit une somme comprise entre 75 842,42 euros et 113 764,39 euros.**

Monsieur Claude ODRI
SPVA »

Précisions :

L'élue UNSA concernée, commerciale chez Cityz Media est aujourd'hui en campagne électorale dans le but de devenir Secrétaire du CSE... Ça promet ! Un élu et délégué syndical CFDT commercial à Rennes – qui a des ambitions similaires – a souhaité mettre un vote à l'ordre du jour du CSE pour tenter une action juridique contre SPVA. **Heureusement que les élus FLAG-CGT sont majoritaires et ont pu s'y opposer, sinon aujourd'hui le prestataire exigerait des sommes qui auraient pour conséquence de placer le CSE en faillite.**

CES PRATIQUES ET CES MÉTHODES NE DOIVENT PAS DEVENIR LA RÈGLE AU CSE. LES ÉLUS FLAG-CGT PORTENT À L'INVERSE UNE DÉMARCHE BIENVEILLANTE DANS L'INTÉRÊT DE TOUS.

**ENSEMBLE,
FAISONS AVANCER
CITYZ MEDIA**

